

UNE NOUVELLE POUBELLE DANS VOTRE CUISINE



QUELS SONT LES DÉCHETS AUTORISÉS ?

ÉPLUCHURES DE FRUITS ET LÉGUMES



MARC DE CAFÉ ET SACHETS DE THÉ



FLEURS FANÉES



SERVIETTES EN PAPIER ET ESSUIE-TOUT



FEUILLES MORTES, BRANCHAGES,



BOÎTES D'OEUF ET ROULEAUX EN CARTON, SACS KRAFT COUPÉS



COQUILLES D'OEUF ÉCRASÉES



2/3

d'apports humides, mous, riches en azote

En quelles proportions ?

1/3

d'apports secs, bruns, riches en carbone

COMMENT COMPOSTER ?

1

Je vide mes déchets alimentaires dans mon composteur. Plus ils sont découpés, plus la décomposition est rapide.

2

J'aère en mélangeant avec la tige aératrice fournie avec le composteur.

3

J'ajoute des apports secs pour équilibrer le compost.

4

J'utilise le compost comme engrais dans mon jardin ou pour mes plantes d'intérieur en le mélangeant avec du terreau.



Plus d'infos ?
metropole.rennes.fr
0 223 622 622




**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

**FRANCE
NATION
VERTE**
Agir • Mobiliser • Accélérer

 **RENNES
MÉTROPOLÉ**